



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

PAMPIGNY

Pampigny, le 15 juin 2009

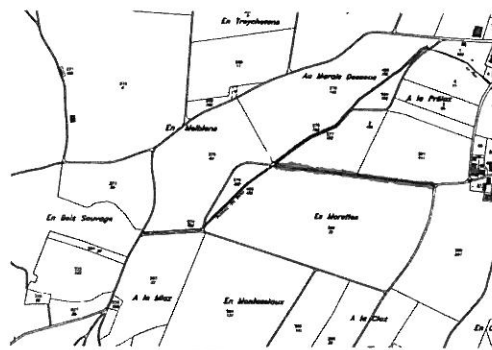
**Préavis municipal no 5-2009
demandant l'octroi d'un crédit de Fr. 160'000.--
pour la réfection de deux chemins communaux**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

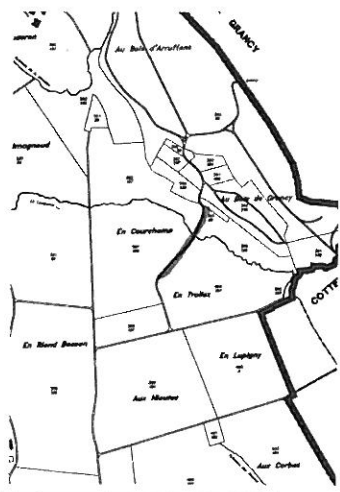
Les deux chemins communaux concernés par ce préavis sont :

Le Chemin entre la Tuilière et le Ruisseau des Mares



Il s'agit d'un chemin en mauvais état qui avait été refait, il y a une quinzaine d'années avec des matériaux recyclés. Chaque année des trous doivent être rebouchés, mais aucune réparation ne tient.

Le Chemin du Bois de Grancy



Il s'agit d'un chemin en très mauvais état qui n'a pas été refait depuis une bonne trentaine d'années. Il présente de nombreuses fissures dues au gel et nids de poule. Par ailleurs, une partie de ce chemin a été réfectionnée et élargie à 3 mètres dans le cadre des Améliorations Foncières.

2. Description des travaux.

Il s'agit de travaux de remise en état avec un élargissement du Chemin de Bois de Grancy à 3 mètres. Les travaux envisagés prévoient un rabotage du revêtement existant, épaisseur jusqu'à 6 cm, un réglage de toute la planie et la pose d'un nouveau revêtement de béton bitumineux de 7 cm après compression.

S'agissant de chemins plutôt étroits sur lesquels les véhicules pour croiser mordent fréquemment sur les bordures, il a été prévu des banquettes de 35 cm, sans ensemencement. Cet aménagement devrait suffire.

3. Période des travaux.

Ils sont prévus durant l'été 2009.

4. Coût.

Chemin du Bois de Grancy (315 m)	Fr. 62'000.00
Chemin entre la Tuilière et le Ruisseau des Mares (450 m)	Fr. 84'000.00
Divers et imprévus	Fr. 14'000.00

Total Fr. 160'000.00

5. Financement.

Il s'agit de chemins dont la réfection est entièrement à la charge de la commune. Ces travaux seront financés par la bourse communale sans recourir à l'emprunt. Ils seront amortis sur une durée de 15 ans, la première fois dans l'année qui suit la fin des travaux.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous remercions de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Pampigny


- vu le préavis no 5-2009 du 15 juin 2009,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,
-

décide


d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 160'000.-- pour la réfection de deux chemins communaux.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 juin 2009

Au nom de la municipalité

le municipal :

Eric Vuilleumier



la secrétaire :

Béatrice Moser